

Service des approvisionnements

# Rapport annuel 2023

Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec



Présenté aux conseils municipal et d'agglomération  
Mars 2024





## Table des matières

Table des matières.....	iii
Mot du directeur du Service des approvisionnements.....	iv
Mise en contexte .....	1
1- Modifications apportées aux Règlements .....	2
2- Application des mesures prévues au Règlement découlant des paragraphes 1 à 6 des articles 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes .....	3
3- Rotation des fournisseurs à l'égard des contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$....	5
4- Demandes de prix électroniques soumises à moins de trois fournisseurs .....	6
5- Autorisation de conclure de gré à gré par le directeur général.....	7
6- Modification apportée aux documents prévus au Règlement.....	9
7- Contrat dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ pour lequel un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur québécois.....	10

## Mot du directeur du Service des approvisionnements

Au nom du Service des approvisionnements, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2023 relatif à l'application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec.

Lors de l'année 2023, les marchés se sont redressés par rapport à l'année 2022 en ce qui a trait à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Malgré un tel redressement, la Ville de Québec a poursuivi son plan d'amélioration de son processus d'approvisionnement pour demeurer attractive auprès des fournisseurs en partageant certains risques contractuels.

En raison des délais de livraison, le principe du juste-à temps, c'est-à-dire de recevoir les stocks uniquement lorsqu'ils étaient nécessaires aux opérations, et non à l'avance, ne peut plus s'appliquer systématiquement à tous les biens et consommables de la Ville. Le Service des approvisionnements a donc revu la criticité des pièces en stocks pour certains actifs, ce qui a eu pour effet d'augmenter la valeur moyenne de l'inventaire.

L'application des clauses d'indexation ou d'ajustement de prix des biens et des services pour certains contrats ont permis de sécuriser son approvisionnement. Cette protection prévue aux contrats a fait décaler l'augmentation des coûts des dépenses par rapport à l'évolution de l'inflation réelle. Puisque les clauses d'ajustement de prix sont bilatérales, c'est-à-dire qu'elles prévoient un ajustement des prix à la hausse ou à la baisse, nous anticipons de bénéficier d'une diminution des coûts lorsque les prix des matières premières et des matériaux seront stabilisés.

La modification de la délégation de dépenser des fonctionnaires a, pour sa part, permis de réduire les délais de paiement et d'adjudication des contrats. En effet, 156 avis de modification pour 25 532 310 \$ ont été autorisés par les nouvelles règles de délégations de pouvoirs, auxquels s'ajoutent 126 appels d'offres publics pour 16 831 599 \$ qui ont été adjugés, ainsi que 145 contrats renouvelés pour 71 671 410 \$. Au moins 2 semaines du processus administratif ont été soustraites des délais de paiement des fournisseurs de la Ville, pour un montant total de 89 528 054 \$. Le déboursé plus rapide des paiements par la Ville consolidera son réseau de fournisseurs et ainsi assurera le maintien d'un niveau suffisant de concurrence dans ses appels d'offres.

### Données statistiques pour l'année 2023, comparées à 2022 :

	2022	2023
Appels d'offres et dossiers de dérogation octroyés	721	1067
Sommaires décisionnels	1 001	745
Bons de commande approuvés	59 462	63 619
Valeur des bons de commande (avant taxes)	724,27 M\$	1 100,15 M\$
Bons de commande de plus de 100 000 \$ (après taxes)	562	718
Transactions approuvées par cartes d'achat (nombre)	38 784	42 177
Transactions approuvées par cartes d'achat (valeur)	11,8 M\$	13,1 M\$
Valeur moyenne de l'inventaire	20,19 M\$	22,43 M\$

L'année 2024 sera une période de changement avec la mise en place de la Politique d'approvisionnement durable qui nécessitera une modification des Règlements sur la gestion contractuelle. Sans négliger l'aspect éthique prévu aux Règlements sur la gestion contractuelle, la Ville de Québec implantera de nouvelles mesures pour favoriser l'approvisionnement local, social et écoresponsable.

L'approche écoresponsable en approvisionnement fera en sorte de positionner avantageusement la Ville de Québec comme un leader en la matière et demeurer attractif auprès des fournisseurs.

David Drouin, avocat  
Directeur du Service des approvisionnements  
Ville de Québec



## Mise en contexte

Le 2 décembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle, R.V.Q. 2760. Le 4 décembre 2019, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle, R.A.V.Q. 1299.

Ces règlements répondent à l'obligation prévue à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle s'appliquant à tout contrat de la Ville de Québec et à son agglomération.

Comme mentionné à l'article 43 du Règlement sur la gestion contractuelle chaque année, lors d'une séance du conseil municipal et d'agglomération, le directeur du Service des approvisionnements doit déposer un rapport d'application de ce règlement. Ce rapport doit :

1. Indiquer si des modifications ont été apportées au règlement au cours de l'année, et le cas échéant, la nature de celles-ci;
2. Rendre compte de l'application des mesures prévues à ce règlement découlant des paragraphes 1 à 6 des articles 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes;
3. Rendre compte de l'application des mesures prises pour favoriser la rotation des fournisseurs à l'égard des contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$;
4. Indiquer le nombre de contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ pour lesquels une demande de prix électronique a été effectuée auprès de moins de trois fournisseurs;
5. Indiquer le nombre de contrats conclus de gré à gré en application de l'article 14;
6. Indiquer si des modifications ont été apportées aux documents prévus au règlement, et le cas échéant, la nature de celles-ci;
7. Indiquer le nombre de contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ pour lesquels un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur québécois.

Ce rapport est publié sur le site Internet de la Ville.

## 1- Modifications apportées aux Règlements

Au cours de l'année 2023, les Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville et de l'agglomération de Québec n'ont subi aucune modification.



## 2- Application des mesures prévues au Règlement découlant des paragraphes 1 à 6 des articles 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes

La Loi sur les cités et villes stipule à l'article 573.3.1.2 que le règlement adopté par la Ville doit prévoir :

1. Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
2. Des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette loi;
3. Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
4. Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
5. Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
6. Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Le Service des approvisionnements est le pivot de la communication entre les fournisseurs et les services requérants de la Ville. Il s'assure de documenter la conformité des dossiers aux lois et règlements applicables et qu'aucune transaction, question ou relation n'intervienne directement entre requérants et fournisseurs potentiels le temps du processus d'acquisition jusqu'à l'adjudication.

Le Service des approvisionnements est également partie prenante lors de négociations et lorsque des ajustements aux contrats sont nécessaires.

Depuis 2022, le directeur du Service des approvisionnements exerce les fonctions dévolues au conseil municipal et au conseil d'agglomération par la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, chapitre A-33.2.1).

Une plainte relative à un document d'appel d'offres public peut être transmise à l'Autorité des marchés publics en autant qu'elle soit soumise dans les délais et préalablement à la municipalité. Pour ce faire, la Ville de Québec s'est dotée d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes. Si le soumissionnaire n'est pas satisfait de la réponse du Service des approvisionnements, il peut alors s'adresser à l'Autorité des marchés publics qui vérifiera le respect du processus d'adjudication du contrat public. La Ville de Québec par l'intermédiaire de son Service des approvisionnements, doit alors transmettre et mettre à la disposition tout document ou renseignement jugé nécessaire pour procéder à la vérification et soumettre ses recommandations. La recommandation de l'Autorité des marchés publics est motivée et transmise sans délai au dirigeant de l'organisme municipal.

Au cours de l'année 2023, l'Autorité des marchés publics n'a pas émis de recommandation à la Ville de Québec à cet effet.

Afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants, le règlement de la Ville de Québec prévoit un mode de mise en concurrence pour les contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, et édicte les conditions selon lesquelles un tel contrat peut plutôt être conclu de gré à gré.

Les résultats de ces dispositions sont détaillés aux chapitres suivants.

### 3- Rotation des fournisseurs à l'égard des contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$

Le Règlement sur la gestion contractuelle prévoit trois modes d'adjudication pour les contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ et sous le seuil des appels d'offres publics, à savoir :

- Appel d'offres sur invitation
- Demande de prix électronique
- Gré à gré sur autorisation du directeur général

Deux de ces modes d'adjudication (appel d'offres sur invitation et demande de prix électronique) nécessitent une mise en concurrence dont le contrat est adjudiqué au plus bas soumissionnaire conforme.

Au total, 346 contrats pour une valeur totale de 15 734 723 \$ ont été conclus en respect du Règlement sur la gestion contractuelle. Voici les résultats selon les deux premiers modes d'adjudication, le troisième étant détaillé à la section 5.

#### Appels d'offres sur invitation

Nombre d'appels d'offres	Nombre de fournisseurs différents ayant obtenu un contrat	Moyenne de soumissionnaires par appel d'offres	Valeur totale arrondie	Valeur moyenne par contrat arrondie
30	21	1,3	1 592 120 \$	53 071 \$

#### Demandes de prix électronique (DPE)

Nombre de DPE	Nombre de DPE soumises à trois fournisseurs	Nombre de DPE soumises à moins de trois fournisseurs	Valeur totale arrondie	Valeur moyenne par contrat arrondie
279	274	5	11 749 888 \$	42 114 \$

## 4- Demandes de prix électroniques soumises à moins de trois fournisseurs

Le Règlement sur la gestion contractuelle prévoit que la demande de prix électronique doit être soumise à trois fournisseurs. L'article 12 du Règlement sur la gestion contractuelle prévoit que si moins de trois fournisseurs sont inscrits au fichier central des fournisseurs, et qu'aucun autre fournisseur n'a été trouvé, le responsable du contrat au Service des approvisionnements consigne un résumé de la recherche sérieuse et documentée au système financier. Pour les cinq demandes de prix électroniques soumises à moins de trois fournisseurs en 2023, voici les informations :

### Demandes de prix électroniques (DPE) soumises à moins de trois fournisseurs

DPE	Objet du contrat	Nom des fournisseurs sollicités*	Montant du contrat avant les taxes applicables	Bon de commande
87347	Fourniture et livraison de munitions frangibles et de pratique pour le SPVQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Industries centaure ltée</b></li> <li>○ Md Chrilton co ltd</li> </ul>	86 163 \$	3635768
87548	Fourniture de joints de dilatations et d'appareils d'appuis au pont Jean Talon	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Produits technologiques Icl-ponts inc</b></li> <li>○ Groupe Canam inc (goodco z-tech / Canam-ponts)</li> </ul>	86 646 \$	3642006
88577	Construction neuve et agrandissement bibliothèque - Phase 4.18- Fourniture et installation de fauteuils-Salle de projection	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>G2MC INC / La Galerie du Meuble</b></li> <li>○ Elran</li> </ul>	33 900 \$	3665208
88654	Prises d'images en temps réel sur un chantier de construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Système d'information bâtiment devisubox inc</b></li> <li>○ Fingo technologies inc</li> </ul>	52 000 \$	3669329
86972	Fourniture et livraison de polymère - STEU Est et Ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Solutions chimiques industrielles inc</b></li> <li>○ SNF canada ltd</li> </ul>	38 820 \$	3634808

\* Le fournisseur sollicité en **caractère gras** est l'adjudicataire du contrat.

Ainsi, pour chacune des demandes de prix électronique comportant moins de trois fournisseurs, des démarches ont été consignées au système financier et elles répondent aux attentes prévues au Règlement. L'expertise nécessaire sur certains contrats et le niveau d'intérêt du marché pour le secteur d'activité sont les principales raisons consignées.

## 5- Autorisation de conclure de gré à gré par le directeur général

L'autorisation de conclure de gré à gré est un mode d'adjudication pour les contrats sous le seuil des appels d'offres publics qui ne nécessite pas une mise en concurrence. Pour ce faire, le requérant doit soumettre au directeur général une demande écrite démontrant que la Ville de Québec n'a pas avantage à procéder à une mise en concurrence pour l'acquisition du bien ou du service et que les mesures établies pour assurer la rotation des fournisseurs sont respectées.

Au cours de l'année 2023, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, le directeur général a autorisé la conclusion sans mise en concurrence de 22 contrats pour une valeur de 1 353 833 \$ (avant taxes) et 13 ententes pour un montant limite de 1 038 883 \$.

Bon de commande ou entente	Objet du contrat	Nom des fournisseurs	Montant du contrat avant les taxes applicables	Montant limite de l'entente avant les taxes applicables
3622437	Non dévoilé pour des raisons de sécurité	Non dévoilé pour raison de sécurité	75 630,91 \$	
3626697	Nettoyage de chaux suite à un bris - UTE Charlesbourg (86965)	GROUPE QUALINET INC	79 205,02 \$	
3627604	Étude d'avant-projet - Poste de pompage pluvial avenue Verlainne (PSP230053)	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	53 720,00 \$	
3627333	Services techniques - Soutien aux opérations du traitement de la paie et ses processus connexes dans le logiciel VIP	FRANCE BOUCHARD (GESTION FB)	36 750,00 \$	
3641090	Services d'agents de sécurité pour le Service de police (87869)	SERVICES DE SÉCURITÉ SPÉCIALISÉE S3-K9 INC		85 000,00 \$
3641160	Service d'agents de sécurité à l'hôtel de ville de Québec (87870)	SERVICES DE SÉCURITÉ SPÉCIALISÉE S3-K9 INC		85 000,00 \$
3641238	Service d'agents de sécurité pour la cour municipale (87871)	SERVICES DE SÉCURITÉ SPÉCIALISÉE S3-K9 INC		85 000,00 \$
3641244	Service de surveillance et d'intervention d'urgence pour le Service de la gestion des immeubles (87872)	SERVICES DE SÉCURITÉ SPÉCIALISÉE S3-K9 INC		85 000,00 \$
3641246	Service d'une agence de sécurité - Unité sanitaire mobile du 350, rue Saint-Joseph Est (87873)	SERVICES DE SÉCURITÉ SPÉCIALISÉE S3-K9 INC		85 000,00 \$
3630529	Équipement spécialisé -	TEEL TECHNOLOGIES CANADA	37 082,00 \$	
3634219	Services professionnels - Réaménagement du pont Jean-Marchand / Henri-IV (POA210103)	ATKINSRÉALIS CANADA INC	76 235,00 \$	
3669756	Location d'une plieuse-inséreuse Relay5000 (89013)	PITNEY BOWES DU CANADA LTÉE		23 709,00 \$
3639258	Vérification du rapport annuel pour le Complexe de valorisation énergétique et le site d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps (87486)	PRICEWATERHOUSECOO PERS SRL/SENCR	30 000,00 \$	
3640867	Bureau de projet du tramway - Services professionnels en estimation de contrôle concernant les ouvrages souterrains (87646)	MACOGEP INC	64 035,80 \$	
3684994	Location de 3 véhicules VUS pleine grandeur (88417)	NISSAN CANADA INC		70 373,82 \$
3643830	Services professionnels en recrutement (87980)	GROUPE DE RECRUTEMENT FRANK INC	87 161,20 \$	
3647586	Service géré 24/7 pour soutenir la Ville en cas d'incident de type rançongiciel (88150)	CONSULTATION KOASEC INC	45 800,00 \$	

Bon de commande ou entente	Objet du contrat	Nom des fournisseurs	Montant du contrat avant les taxes applicables	Montant limite de l'entente avant les taxes applicables
3667340	Services professionnels - Support à l'analyse de la rémunération des élus	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE SENCRL	34 073,00 \$	
3684847	Service d'une agence de voyages (89468)	LES VOYAGES LAURIER DU VALLON INC		86 900,00 \$
3679012	Services professionnels en actuariat - Accompagnement pour la révision des régimes d'assurance collective dans le cadre des négociations des conventions collectives (89268)	HUB INTERNATIONAL QUÉBEC LIMITÉE		86 500,00 \$
3685887	Services professionnels en actuariat - Gestion courante des avantages sociaux pour l'année 2024 (89269)	HUB INTERNATIONAL QUÉBEC LIMITÉE		86 500,00 \$
3685668	Services d'une agence de voyages lors de déplacements hors Québec (89527)	GROUPE VOYAGES QUÉBEC INC		86 900,00 \$
3662876	Mandat pour l'optimisation de l'organisation du travail aux travaux publics	FLOTTE EXPERT INC	86 500,00 \$	
3665311	Acquisition du véhicule ACDO (88839)	JIM PATTISON INDUSTRIES LTD (ENSEIGNES PATTISON / LOCATION D'AUTO LACOLLE)	30 000,00 \$	
3673561	Rédacteur technique spécialisé pour divers projets audiovisuels (89123)	TECHNOLOGIES DOMOPLUS INC	45 000,00 \$	
3675908	Notation de crédit - Années 2024 et 2025	MOODY'S INVESTORS SERVICE (MOODY'S CANADA INC)	71 000,00 \$	
3679600	Inventaire du patrimoine bâti (avant 1940) pour le secteur des Chutes-Montmorency de l'arrondissement de Beauport	GROUPE A INC	86 850,00 \$	
3661343	Entretien saisonnier de chenillettes Bombardier SW-48 (88861)	ÉQUIPEMENTS PLANNORD LTÉE		86 500,00 \$
3661358	Entretien saisonnier de chenillettes Bombardier SW-48, excluant les pièces (88862)	DM4 SERVICES MECANIQUES INC		86 500,00 \$
3679836	Inventaire du patrimoine bâti (avant 1940) pour l'arrondissement de Charlesbourg	9204-4940 QUÉBEC INC (PATRI-ARCH)	86 000,00 \$	
3679894	Inventaire du patrimoine bâti (avant 1940) pour le secteur Vieux-Moulin de l'arrondissement de Beauport	L'USINE À HISTOIRE(S)	86 850,00 \$	
3680966	Inventaire du patrimoine bâti (avant 1940) pour les secteurs des quartiers 5-1, 5-2 et Vieux-Bourg de l'arrondissement de Beauport	PASSERELLES - COOPÉRATIVE DE TRAVAIL	86 975,00 \$	
3680340	Services professionnels - Test du polygraphe - Candidats policiers temporaires	NORMAN KELLY POLYGRAPHE EXPERT S A	29 205,00 \$	
3642634	Programmation des automates des procédés de la CBMO	SOLUTIONS P-LOGIX INC	38 859,80 \$	
3640927	Travaux d'entrepreneur en électricité spécialisé en alarme incendie	DENIS POULIN INC	86 900,00 \$	

Le nombre relativement élevé des contrats conclus de gré à gré avec autorisation du directeur général de la Ville en 2023, par rapport à l'année 2022, s'explique en partie par les faillites des fournisseurs Service de sécurité Neptune et Uniglobe voyages Lexus. Pour maintenir les opérations, la Ville a fait le choix de contracter de gré à gré avec certains fournisseurs, le temps de relancer une mise en concurrence.

Enfin, la Ville a agi de même afin de développer une relève de fournisseurs dans le domaine de l'inventaire du patrimoine bâti, pour lequel une expertise particulière est requise.

## 6- Modification apportée aux documents prévus au Règlement

Aucune modification n'a été apportée aux documents prévus au Règlement au cours de l'année 2023.

## 7- Contrat dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ pour lequel un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur québécois

Au cours de l'année 2023, un seul contrat très spécialisé a fait l'objet d'un appel d'offres pour lequel aucun fournisseur québécois n'a été invité à soumissionner :

Bon de commande	Objet du contrat	Nom des fournisseurs invités*	Montant du contrat avant les taxes applicables
89270	Entretien des licences Cellebrite - (1863)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Carahsoft technology corporation,</li> <li>○ Teel technologies Canada,</li> <li>○ <b>Cellebrite inc,</b></li> </ul>	\$83 570,00

\* Le fournisseur sollicité en **caractère gras** est l'adjudicataire du contrat.





